



Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de THIL

2026	06
------	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Thil

<u>OBJET</u> : Battue aux sangliers sur la voie communale n.10 dite de halage, le samedi 02 mai 2026 de 08h00 à 12h00

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1, L2213-2,

VU le code la route et notamment les articles R441-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,

VU le Code de la Voirie routière,

VU la demande faite auprès de la société de chasse,

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur ZIMMERLI Nicolas, en date du 28 Avril 2026. L'interlocuteur de la battue est Monsieur RAPHANEL, président de la fédération de chasse.

CONSIDÉRANT la multiplication des nuisances et dégâts occasionnés par les sangliers sur la commune de Thil,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la destruction de ces animaux nuisibles afin de limiter les dégâts qu'ils occasionnent et les risques de danger qu'ils représentent pour la sécurité des personnes,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers du chemin lors de la battue

ARRETE

ARTICIE 1 -

Article 1: Une battue aux sangliers est organisée sur le chemin de halage bordant le Canal de Miribel le samedi 02 mai 2026 de 08h00 à 12h00.

L'ensemble de l'espace naturel et des forêts sera interdit aux piétons, aux cyclistes et à tous autres véhicules. Seul l'accès des véhicules de la société de chasse, des services de secours et d'urgence et des services publics sera autorisé.

ARTICILE 2 -

A cet effet, la circulation des véhicules sera interdite sur la voie communale n.10 dite chemin de halage.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des usagers par affichage en mairie, aux entrées du chemin de halage

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Lieutenant de Brigade de Gendarmerie de Miribel
- Monsieur le Chef de Police Municipale de Beynost
- Monsieur le Chef de Corps des pompiers de Beynost

Fait à THIL

Le 28 avril 2026

Le Maire, Valérie POMMAZ

